

Message Fièvre Catarrhale Ovine n° 233

Bonjour,

En premier lieu, vous voudrez bien trouver jointe une note de service envoyée par la D.G.A.I. Elle informe de la possibilité de rassemblement des animaux issus de la Z.V.1 en Z.R. 1-8 dans le cadre du protocole franco-espagnol. La définition du troupeau vacciné dans le cadre des mouvements nationaux et du protocole franco-espagnol, ainsi que les conditions de certification dans le cadre de ce protocole, ont également été précisées.

En second lieu, le comité national de suivi F.C.O. s'est réuni ce matin sous la présidence de Michel CADOT, Directeur de Cabinet. Nous vous rappelons que ce message ne constitue pas un compte rendu, mais est simplement élaboré à partir des notes prises en séance. Un compte rendu établi par l'administration doit nous être adressé ce soir, nous vous le transmettrons.

Après un point sur l'apurement des paiements par l'O.N.I.E.P. aux vétérinaires, la D.G.A.I. a fait le point sur la situation 2008 : 27 514 cas de B.T.V. 8, 836 de B.T.V. 1 et 96 en 1+ 8.

En ce qui concerne l'inactivité vectorielle, elle a été déclarée au 5 janvier 2009 avec une reprise d'activité théoriquement prévue au 1er mars, ce qui a conduit à prévoir l'application des textes européens en intra français au 13 février (mouvements d'animaux de la Z.R. vers la Z.I.V.: vaccination + 60 jours ou 25 avec P.C.R.). La possibilité d'alléger ces dispositions devra être examinée le moment venu en fonction de la réalisation de la vaccination : 80% des doses devant, selon le calendrier prévisionnel, être livré semaine 12, il pourrait être possible d'envisager que la Z.I.V. serait correctement vaccinée aux alentours de la semaine 18, toute chose égale par ailleurs. Il conviendrait, dans cette hypothèse, de préciser les nouvelles règles de circulation à l'intérieur du territoire français applicables dès lors.

En ce qui concerne le calendrier de livraisons des doses de vaccins, vous trouverez joint un tableau mis à jour.

Selon les estimations fournies par les D.D.S.V., la D.G.A.I. a avancé le nombre de 2,5 millions de bovins vaccinés ("*ça a l'air de démarrer*") et de 2,3 millions de petits ruminants ("*la campagne démarre doucement*").

Plusieurs intervenants, dont les représentants vétérinaires, sont intervenus pour souligner la montée d'une fronde anti-vaccination sur le terrain.

La F.N.G.D.S. a indiqué que, parmi les raisons de cette fronde, se trouvaient des inquiétudes sur les conséquences de la vaccination et a souhaité que le dispositif de pharmacovigilance soit renforcé. (Hors séance : à cet égard, et compte tenu des propos du Directeur de l'Agence du Médicament Vétérinaire lors de la conférence du 21 janvier dernier, il est clair que les G.D.S. peuvent légitimement intervenir dans ce dispositif ; une réflexion en ce sens a déjà été engagée par certains G.D.S.).

La F.N.G.D.S. est intervenue pour relayer les demandes de doses supplémentaires qui lui sont remontées de plusieurs départements ou régions, compte tenu des spécificités de leurs modes de production. Elle a particulièrement mis l'accent sur la situation de départements de la "ligne de front B.T.V. 1" comme l'Aveyron dont une partie du territoire n'a, à ce jour, reçu encore aucune dose de vaccin. La proposition du Directeur de Cabinet d'affecter prioritairement la prochaine livraison de doses à ces départements n'ayant pas reçu l'accord du comité de suivi, il a décidé que, par l'intermédiaire des Préfets, il serait retiré des doses des prochaines livraisons aux départements en sous réalisation de vaccination, doses affectées à la vingtaine de départements concernés.

Le Ministère a ensuite fait le point sur les aides économiques en indiquant l'état de réalisation des différentes enveloppes (F.A.C., mortalité,...). En ce qui concerne les mortalités, la F.N.G.D.S. relayée par la F.N.B. a considéré anormal l'arrêt des aides tant que la vaccination ne permet pas de limiter les cas de mortalité, pénalisant ainsi, sur de simples raisons de date, les éleveurs concernés. Le Directeur de Cabinet a réaffirmé que la décision avait clairement été annoncée et que les contraintes budgétaires ne permettaient pas la poursuite de ce dispositif.

En ce qui concerne l'infertilité, un dossier a été présenté hier au Cabinet par l'A.P.C.A.

Un prochain comité se tiendra au début du mois de mars.

La Fédération Nationale vous tiendra régulièrement informé des évolutions de ce dossier.

La F.N.G.D.S.

30 janvier 2009